

Pas d'éoliennes au sommet du Puy de l'Aiguille, à Saint Priest de Gimel (saint prié) en Corrèze au nord est de Tulle....Le tribunal administratif de Limoges vient de confirmer l'interdiction préfectorale du projet d'une installation de 3 éoliennes de près de 200m de hauteur. Une victoire pour le territoire explique l'association « agir pour le plateau des étangs »... En Corrèze, seule 6 éoliennes sont installées à Peyrelevade, et cela date de 2005... Pourtant les projets existent : une trentaine explique « agir pour le plateau des étangs »...la structure s'oppose à leur implantation...Pourquoi ? Les précisions de Philippe Laporte de l'association Agir pour le Plateau des Etangs.

« Une victoire pour Saint Priest (prié) de Gimel et pour toute la région »...C'est par ses mots que l'association « agir pour le plateau des étangs » salue la décision du tribunal administratif de Limoges et le rejet du projet d'une installation de 3 éoliennes géantes au sommet du Puy de l'Aiguille au nord est de Tulle.

En janvier 2018, la Préfecture de la Corrèze avait déjà pris un arrêté en ce sens considérant « un projet (...) pas compatibles avec l'esprit des lieux et le caractère pittoresque de ce territoire ». Des éoliennes parmi les plus grandes 180 mètres...Cette hauteur a une explication précise Philippe Laporte de l'association Agir pour le Plateau des Etangs.